



PAGAIE SALÉE

Numéro 19 - Avril 2009

Bulletin d'information de
PAGAYEURS MARINS

Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer
affiliée à l'U.N.A.N.

BENEVOLAT, DON ET SOLIDARITE

DANS CE
NUMÉRO :

Editorial du Président	1
Brèves	2
Modèle de L'autocollant	3
Salon de la CIOTAT	4
CR réunions : AAMP & PMNI	4
Réunion Préfecture Maritime de Brest	5
CR de la réunion GK Parc d'Iroise	6

Il y a un an, plusieurs kayakistes m'ont dit en substance : « *Puisque vous avez obtenu de bon résultats en matière de réglementation, je vais adhérer à Pagayeurs Marins* »

Cette déclaration n'est pas anodine ; elle synthétise un mode de pensée actuel de notre société où prime l'intérêt individuel immédiat. S'il est satisfait, il y a » *paiement du service* » obtenu, pour solde de tout compte. Ce comportement est loin de l'engagement solidaire, désintéressé, collectif des membres d'une association de défense animée par des bénévoles.

Depuis sa création en 2001, l'équipe qui anime Pagayeurs Marins, membres du Bureau et du CA, ou simples adhérents, donnent certes beaucoup de temps mais en plus, indirectement, beaucoup d'argent en ne percevant aucun remboursement de leurs frais de missions, de déplacements : réunions avec les administrations, tenue du stand aux salons nautiques, etc

En application de la loi de Juillet 2000 sur le sport, depuis le 1^{er} Janvier 2008, notre Fédération est habilitée à établir des certificats de dons en espèces et/ou en nature, c'est-à-dire pour ces derniers « *les abandons de créances des dépenses engagées par les membres d'une association pour contribuer à la réalisation de son objet social* », essentiellement des frais de mission (SNCF, Km en voiture), dons de fournitures administratives.....

Nous venons donc pour la première fois d'établir ces certificats. L'importance de son montant nous a fait prendre conscience de l'enjeu et vous en trouverez l'analyse dans un article de ce bulletin.

Je remercie de leur générosité permanente tous les membres de l'équipe qui travaillent sans compter à la réalisation des objectifs de Pagayeurs Marins. C'est grâce à eux que notre Fédération a obtenu ce que vous appréciez: la D240 qui en matière de navigation reconnaît notre liberté de naviguer.

Il reste à traiter de la même façon tous les accès pour les haltes de jour et de nuit.

Vous pouvez compter sur nous mais, nous avons besoin de pouvoir compter sur vous.

Je vous souhaite de bonnes et agréables navigations avec de splendides haltes de nuit.....

Le président
Yves Béghin



1) Infos concernant Pagayeurs Marins**Renforcement du Conseil d'Administration**

Valérie Varenne a été cooptée à l'unanimité membre de notre Conseil d'Administration le 16 mars 2009. Je remercie Valérie d'avoir accepté de venir nous aider et de nous apporter son enthousiasme et ses compétences. Elle a créé un blog mis en lien avec notre site.

Notre site www.pagayeursmarins.org est reconstruit.

Par le travail considérable et la compétence de l'équipe informatique, André, Frédéric et Olivier, notre site a été reconstruit et ré ouvert. Il est mieux structuré, mieux sécurisé, plus simple d'accès, avec, comme annoncé, 2 espaces, le premier accessible à tout publics, le second réservé aux adhérents qui doivent s'inscrire pour que la clef qui leur sera remise ouvre la porte d'entrée de l'espace. Je félicite et remercie les 3 membres de l'équipe informatique et leur exprime au nom de tous les adhérents notre reconnaissance.

Je vous invite à aller consulter notre site, inscrivez-vous pour accéder à l'espace adhérent mais soyez patient, il faut le temps de tailler la clef.

Vous y trouverez de nouvelles rubriques, des notes techniques mises à jour, par exemple un synopsis très complet rédigé par A Bohée pour la préparation d'une randonnée. En effet nous avons constaté antérieurement qu'un petit nombre d'adhérents s'était inscrit.

L'équipe informatique continue les améliorations du fonctionnement, notamment quand une difficulté est signalée.

N'hésitez pas à le faire.

Amélioration de la mise en page de Pagaie Salée

On vous l'avait annoncée, elle est faite et va continuer ses progrès. Grâce à la compétence et au travail de Christian notre Secrétaire, nous avons quitté l'austérité d'une mise en page du type Journal Officiel. Je l'en félicite et remercie. Les adhérents qui ont choisi la réception par internet bénéficient de photos en couleurs.

Logo autocollant Pagayeurs Marins.

Comme décidé à Brech', le logo de notre Fédération a été réalisé sur un support autocollant.

Sur décision du Conseil d'Administration un exemplaire sera remis gracieusement à chaque adhérent à jour de sa cotisation 2009 courant Mai. Des exemplaires supplémentaires pourront être commandés à notre trésorier.

Vous serez informé des conditions de cession.

Nous espérons que vous ferez bon usage de celui-ci pour contribuer à promouvoir au mieux l'image de notre association.

De très bonne facture, il pourra aussi bien être mis sur les véhicules que les kayaks.

Suite à la suppression de la déclaration sur l'honneur de la D224, l'utilisation de l'annexe A1 par le propriétaire pour « déclarer la conformité, hors marquage CE » (Art 240-2) des kayaks anciens ou importés à l'unité est refusée par certains Quartiers des Affaires Maritimes.

Pagayeurs Marins vient de ré intervenir auprès de la Direction de Affaires Maritimes, Mission de la Plaisance, pour que les règles concernant spécifiquement le kayak de mer, définies dans la D240 soient connues et appliquées par tous les Quartiers.

Fiches mémo Sécurité

Dans le Pagaie Salée 18 page 6, vous avez pu voir 2 fiches mémo -sécurité spécifiques au kayak élaborées avec l'UNAN sur demande du CSNPSN : *Sécurité des kayaks de mer et avirons, Débarquements : respect de l'environnement.*

Il y a 6 autres fiches rédigées dans le même esprit que l'on a l'intention de mettre en ligne: *Sécurité des embarcations légères, Appels d'urgence par VHF, Gestes d'urgence, Pêche maritime de loisir en bateau, Consignes de sécurité essentielles, Principales causes de pannes et avaries.*

Le CSNPSN vient d'éditer ces fiches qui sont très bien rédigées pour qu'elles soient diffusées aux navigateurs. Nous en avons 100 exemplaires de chaque.

Les associations qui souhaitent en remettre à leurs membres, surtout les débutants, peuvent nous en demander. Les adhérents pourront les consulter sur notre site.

Analyse du compte de résultats consolidé 2008.

Après la diffusion dans Pagaie Salée 18, de notre compte de résultats de l'année 2008, j'attire votre attention sur 4 chiffres :

- total des charges, hors provisions	7993€
- cotisations encaissées	2855€
soit 37% des charges	
- dons en espèces	1134€
soit 14,5% des charges	
- dons en nature	3083€
soit 39,6% des charges	

Les dons en nature, calculés avec le barème fixé par l'administration fiscale, sont supérieurs aux cotisations alors que tous les bénéficiaires potentiels n'ont pas fait de déclaration.

Pour couvrir nos charges non remboursées par les cotisations, il faudrait doubler le montant unitaire ou doubler notre nombre d'adhérents.

En réalité, les dons en nature sont supérieurs à ces 3083€ pour les motifs suivants :

Toutes les dépenses engagées ne sont pas déclarées et/ou prises en compte : découchés, repas, télé-

phone, matériels.

Le certificat fiscal permet de déduire 66% de son montant de l'impôt sur le revenu. Il reste donc 1/3 soit 1000€ à charge des donateurs, à condition d'être imposé.

Les taux des barèmes de l'administration fiscale sont souvent inférieurs à la dépense réelle.

La cotisation n'est pas le paiement d'un service, c'est une contribution volontaire qui doit être solidaire et équitable entre des personnes qui veulent s'unir pour défendre leurs intérêts communs.

Ces quelques chiffres démontrent que vos dons en espèces, pour lesquels nous établissons aussi des certificats fiscaux de don, seront toujours les bienvenus pour équilibrer nos ressources.

Yves Béghin

Dernière relance de cotisation 2009

Ce message s'adresse aux adhérents qui, 3 mois après l'Assemblée Générale ne sont toujours pas à jour de cotisation 2009 :

L'appel a été lancé dans Pagaie Salée 17, en février il y a eu un rappel dans Pagaie Salée 18:

Nous sommes avant tout des kayakistes de mer et voulons le rester.

Pagayeurs Marins a été créé pour permettre aux kayakistes français de défendre leur liberté de naviguer ce qui nécessite que l'équipe d'animation y consacre un temps considérable.

Aussi nous vous demandons de nous faire grâce du peu de temps qui nous reste pour pouvoir naviguer plutôt que de le passer à devoir faire des relances d'adhésions à celles et ceux qui font passer en priorité leur plaisir personnel par rapport à l'intérêt général et collectif.

Je vous remercie par avance de votre compréhension face à mon mouvement d'humeur.

Je rends hommage à ceux qui nous suivent depuis le début de cette aventure et aux nouveaux adhérents qui nous rejoignent au fil des ans.

Guy Van Achter *Trésorier*

2) Infos diverses

Grenelle de la Mer

Notre Fédération vient d'être informée par le MEEDDAT qu'en application du Grenelle de l'Environnement, une grande concertation va être lancée pour élaborer, définir et mettre en place une stratégie nationale pour la mer.

Quatre groupes de travail vont être constitués :

Favoriser le développement harmonieux du littoral en améliorant l'interface terre-mer.

Promouvoir le développement d'activités maritimes compétitives et soutenables sur le plan environnemental.

Valoriser les métiers de la mer et œuvrer à l'attractivité des activités maritimes.

Instaurer une nouvelle gouvernance aux niveaux

infra-national, nationaux, européens et mondiaux.

Malgré leur infime impact sur la mer à l'échelle de ces problèmes, les kayakistes sont concernés.

Avec l'UNAN, nous allons veiller à conserver et améliorer nos libertés de naviguer.

Nouvelle réglementation des diplômes de formation des encadrants.

Le Ministère Jeunesse et Sports homogénéise les formations, diplômes et titres des formateurs encadrants dans toutes les disciplines. Le Brevet d'Etat et le Monitorat sont supprimés et des équivalences avec la nouvelle réglementation sont prévues pour les titulaires de ces diplômes.

L'arrêté du 1^{er} Juillet 2009 définit 2 Diplômes d'Etat **DE** pour le canoë-kayak : eau calme et eau vive. Pour la mer, il est créé un Certificat Spécialisé **CS**, à passer en complément des Diplômes d'Etat.

Compte tenu des particularités et des risques de la mer, une demande de création d'un « *Diplôme d'Etat spécifique mer* » avec un niveau de formation plus complet en remplacement du certificat de spécialisation jugé d'un niveau insuffisant a été lancé au sein de la branche.

La Bateauthèque

Bages est au bord d'un étang qui s'étire depuis l'ancien port romain de Narbonne sur plus de quinze kilomètres jusqu'à son débouché en Méditerranée. Ce village s'avance sur son piton rocheux d'où il domine un paysage un peu secret de lagunes et d'anciennes salines: îles et rivages où nichent les oiseaux : flamants, aigrettes, échasses, mais aussi ibis et parfois pélicans. La Bateauthèque est une formule originale, empreinte de poésie, créée par des amoureux de l'étang, avec des bateaux (kayaks canoë, planches à voile) . Le fonctionnement est comparable à celui d'une bibliothèque par prêt d'embarcations. Longue vie à cette association innovante. Informations: la Bateauthèque, la maison sur l'étang, BP7 , 11100, Bages. Tél 06 80 02 39 84. email : bateauthèque@schemas.fr

Un nouveau distributeur PRIJON

NAUTIRAID le constructeur de kayaks pliants installé à Vaiges 53480 vient de reprendre en exclusivité la distribution en France des kayaks PRIJON. Il sera opérationnel dès la fin Avril.2009.

D'autre part, le magasin KERK des Sorinières cesse son activité.



Pagayeurs Marins au Salon nautique de La Ciotat

Grâce à l'hospitalité de l'UNAN Méditerranée et de son président Georges Assaiante, Pagayeurs Marins a pu participer au Salon nautique de La Ciotat.

Sur le stand de l'UNAN Med était également représentée l'AUCMED (Association des usagers des cales de mise à l'eau de Méditerranée <http://aucmed.free.fr/>)

Lors d'une présentation publique, l'histoire de notre Fédération de la Plaisance en Kayak de mer a été présentée ainsi que les buts poursuivis. Les trois principaux dossiers relatifs aux actions en cours ont également été développés:

La réglementation et en particulier l'accès aux cales de mise à l'eau ainsi que l'entretien de celles-ci car il y a des difficultés en Méditerranée.

La sécurité et en particulier la demande d'extension de la diffusion en boucle des prévisions météorologiques.

L'environnement et en particulier l'accès aux zones naturelles protégées pour des haltes de jour et / ou de nuit.

Les possibilités de navigation et les aptitudes des kayaks de mer ont ensuite été évoquées. Une projection vidéo a ensuite permis de mettre en évidence les différentes pratiques du kayak de mer : jeux dans les vagues et surf, sorties à la journée, randonnées en autonomie sur les plans d'eau les plus divers.

Il a été particulièrement intéressant de constater que les difficultés rencontrées par les utilisateurs de pneumatiques pour l'accès aux cales de mise à l'eau en Méditerranée rejoignent les difficultés rencontrées par les kayakistes, surtout en période estivale pour accéder à l'eau.

Laurent Demai — Membre du groupe coopératif des (Pagayeurs du Levant).

NDLR L. Demai, avait été mandaté pour représenter Pagayeurs Marins au Salon Nautique de la Ciotat. Je remercie Laurent pour son action efficace qui contribue à accroître la notoriété du kayak de mer et de Pagayeurs Marins

Compte rendu de réunions avec:

1. l'Agence des Aires marines Protégées. 2. Le Parc National Marin d'Iroise.

Initiées et organisées par l'U.N.A.N. À Brest le 24 mars 2009

Pagayeurs Marins était représentée par Yves Béghin et Georges Colleter et l'UNAN par Bernard Vibert, président et les UNAN 29-33-44-56,

Ces réunions font suite à celles que nous avons eues en Janvier 2008

Organisation administrative de la protection de l'environnement marin,

-La France suit les accords internationaux de Durban (2003) pour la protection des domaines maritimes (6 catégories de domaines protégés). La loi du 14 avril 2006 détermine de nouveaux outils : Zones Natura 2000, Domaine Public Maritime, réserve naturelle, Conservatoire du littoral, Parcs Naturels Marins, dont le premier est celui d'Iroise, etc...La France a créé l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), établissement public auprès de l'Etat, chargé de missions nationales et internationales.

L'AAMP n'a pas vocation de pouvoir réglementaire mais est chargée de l'appui et de la mise en application des directives européennes, notamment en zones protégées. Elle a pour devoir d'organiser la concertation avec les **multiples acteurs** et autorités, et d'animer le réseau des gestionnaires des Parcs Naturels Marins

Le Préfet Maritime a le pouvoir de décision et autorité sur les administrations existantes: AAMP elle-même, police maritime, gendarmerie maritime, affaires maritimes, préfectures, municipalités etc

L'AAMP, apporte les moyens financiers et humains aux conseils de gestion des parcs, met en place les missions de création en tenant compte de la réglementation et donne **un avis conforme** de toutes activités **qui lie ensuite l'Etat**.

L'AAMP prépare également un référentiel technique et économique, définissant le cadre dans lequel doit s'inscrire le fonctionnement des parcs.

1) - Réunion avec l'Agence des Aires Marines Protégées

Réunion animée par Mme G. Rousseau, directrice adjointe,

Son exposé a été suivi de questions et échanges divers d'information portant sur : Budget, objectifs, coûts de fonctionnement et investissements, plan de gestion et perspectives à 15 ans, moyens humains

C'est l'Agence qui est employeur des salariés mis à disposition des Parcs et qui alloue les budgets,

Les parcs n'ont pas de personnalité morale, ils sont dirigés par un conseil de gestion de 50 membres composé de représentants de l'Etat, des élus locaux, des utilisateurs,

2) - Réunion avec le Parc Naturel Marin d'Iroise

Cette réunion est animée par P Gredat, chargé de Mission, en l'absence du Directeur T, Canteri, Créé le 28 septembre 2007, son siège est installé au Conquet dans les anciens locaux de Radio Conquet, Après présentation des participants on arrive au cœur du sujet : Carte concrète, puis points de travaux précis en concertation avec les très nombreux partenaires. Le budget de 900 000€ (hors coût du personnel) ainsi que son incidence fiscale sont évoqués. Une réunion du groupe de travail Kayak de mer est annoncée, Pagayeurs Marins invité y participera. Plusieurs fois il nous est rappelé que » *le parc n'est pas là pour interdire* »

Dans les 2 réunions, les échanges ont été constructifs et cordiaux,

Pour en savoir plus.

Voir sur le site Pagayeurs Marins (partie adhérent) les 2 comptes rendus détaillés ainsi que la très complète note Natura 2000 et Agence des Aires Marines Protégées publiée par l'UNAN et le site www.aires-marines.fr

Réunions à la Préfecture Maritime de l'Atlantique

Brest le 25 mars 2009

Ces réunions ont eu lieu à la demande de notre Fédération pour présenter nos actions, valider nos documents concernant la sécurité en mer, la liberté de naviguer des kayaks.
L'accueil a été excellent, les échanges ouverts et instructifs.

Participants :

- Cmdt . L. de Jerphanion, Capitaine de vaisseau, Directeur de Cabinet du Préfet Maritime,
- M. J.P. Devis, Administrateur principal des Affaires Maritimes, Sauvetage Réglementation.
- MM. Y. Béghin, Président de Pagayeurs Marins et G. Collèter, Vice-président.

1) Entretien avec le Cmdt L. de Jerphanion :

Nous présentons les spécificités du kayak de mer, de notre Fédération affiliée à l'UNAN, de notre approche de la sécurité, y compris la formation, de nos libertés de naviguer, de la protection de l'environnement.

Le Cmdt de Jerphanion, nous présente les futures directions régionales de façade, à vocation inter-régionale, dont nos correspondants sur le terrain seront les Directeurs départementaux des Affaires Maritimes.

L'autorité du Préfet Maritime s'exerce dans 10 domaines et 57 missions définies dans l'Arrêté du 22 mars

2007.concernant notamment l'Agence des Aires Marines Protégées et les Parcs Naturels Marins. Afin que notre Fédération puisse être représentée dans les Conseils de gestion des parcs, nous allons en formuler la demande avec l'UNAN afin d'être associés à la mise en place des conseils des nouveaux parcs.

Sur le plan juridique, le Cmdt nous conseille de rappeler dans tous nos documents de synthèse, recommandations et commentaires, que nos conseils et avis, ne se substituent en aucun cas aux réglementations en cours, et que le bon sens du chef de bord doit toujours prévaloir.

Le Cmdt nous indique que les DDAM organisent des journées sécurité (démonstrations, essais de matériels, pyrotechnie etc...Il nous conseille de les contacter pour participer à ces exercices afin de bien faire connaître sur le terrain les spécificités de notre pratique du kayak de mer.(1)

2) Entretien avec M. J. P.Devis, chef du Bureau Sauvetage et réglementation.

Après notre présentation, nous procédons à un examen détaillé de nos recommandations et notes techniques, ce qui induit un échange sur des dispositions de sécurité :

-2.1) Les numéros d'identification des kayaks ou à défaut un numéro de téléphone doivent être apposés sur les kayaks, le gilet, la pagaie,... afin de faciliter une recherche rapide d'information en cas de problèmes. Quand un kayakiste perd du matériel, avec bon sens, il faut le signaler rapidement au CROSS pour éviter de déclencher des recherches sans objet.

- 2.2) Sur la VHF et les documents de radiotéléphonie quelques précisions et rappels :

- le téléphone portable ne peut pas se substituer à la VHF qui est plus sûre et efficace.
- le canal 70 est interdit en phonie, car il sert uniquement aux signaux de détresse en ASN.
- Le canal 06 est un canal « SAR » (search and rescue) pour les unités de sauvetage de navire à navire. Il ne doit pas être utilisé pour les communications courantes de navire à navire.
- les fusées servent à signaler une détresse et les feux servent au ralliement vers un point précis.

2.3) Formation par compagnonnage

Ce type de formation en mer est très apprécié car efficace, simple, permanent, adapté aux situations y compris pour l'environnement

2.4) Connaissance statistique d'accidentologie.

Des copies des rapports d'interventions sont adressées à la Préfecture Maritime. Ils constatent une situation de demande d'intervention et indiquent tous les moyens mis en œuvre,et sont effectivement peu utilisables pour connaître l'accidentologie des kayaks. Un constat : il y a beaucoup de fausses alertes déclenchées par des témoins qui ne connaissent pas notre pratique.

Constatant donc que nous ne pourrions pas disposer de statistiques cohérentes des accidents en kayaks, Pagayeurs Marins continuera à utiliser le réseau d'information des kayakistes pour tirer les enseignements des accidents qui surviennent et en informer ses adhérents.

3) Conclusion de ces entretiens

Notre démarche préventive à la Préfecture Maritime est appréciée ainsi que nos actions pour la sécurité et pour le respect de l'environnement. La nécessité d'une information et d'une formation minimale des primo acheteurs d'engins de plage et de kayaks est reconnue.

Les conseils et avis qui nous ont été donnés seront utilisés. Les spécificités du kayak de mer et de nos pratiques seront prises en compte.par les services de la Préfecture Maritime.

La compétence de notre Fédération dans son champ d'action : navigation en autonomie, libre mais responsable, est admise.

Yves Béghin
22 avril 2009

COMPTE RENDU

Réunion du groupe de travail kayak du
Parc Naturel Marin d'Iroise — Brest 20 avril 2009

Animateur Philippe Gredat, chargé de mission

Objet : connaître les pratiques des activités kayak de mer dans l'espace marin classé pour les intégrer dans le plan de gestion

1) Participants

11 représentants des :

Associations : Pagayeurs Marins, Nautisme en Finistère, FFCK, CKmer

Professionnels : loueurs, bases de loisir, classes de mer
Association d'étude et de conservation des sélaciens (raies, requins pèlerin)

2) Démarche des gestionnaires du parc :

P Gredat rappelle la démarche

- 1 connaissance du milieu
- 2 protection de l'environnement
- 3 permettre un développement durable par un

équilibre entre protection et développement et ajoute que
« Le parc d'Iroise n'est pas là pour interdire »

3) Impact de la pratique du kayak :

Par rapport aux autres usages et activités du parc, (ports, pêche professionnelle et amateur, conchylicultures, déversements des bassins versants), l'impact des kayaks mus par l'énergie humaine est estimé « infinitésimal »
Cependant, puisque c'est la méthode de travail du parc, il est demandé que cet impact initial soit mesuré malgré sa difficulté de réalisation.

4) Haltes de jour et de nuit :

C'est en fait le seul problème qui se pose pour la pratique du kayak dans les conditions de fréquentation actuelles mais seulement sur un plan réglementaire. En effet, le « camping » fait parti des interdictions du classement antérieur de l'archipel de Molène en Parc naturel régional.

Or, pour leur sécurité, les kayakistes doivent pouvoir faire des haltes de jour ou de nuit, ce qui n'est pas assimilable à du camping ou à du bivouac. De plus, sauf dans des conditions exceptionnelles, les interdictions liées à la protection de la reproduction de la faune et flore sont respectées.

De plus, il est reconnu que compte tenu du comportement respectueux de l'environnement des kayakistes, leur impact est « un microphénomène sans impact sur l'environnement »

Il est donc proposé que la référence utilisée dans les parcs nationaux en montagne pour accepter le montage de tentes si l'on est à plus d'une heure de marche d'une entrée ou d'un site aménagé soit transposée au kayak de mer.

Le maintien de l'ouverture du camping de Molène est jugé indispensable.

D'autre part, il est demandé à P Gredat qui a accepté, d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir une dérogation permettant aux kayakistes de pouvoir faire des haltes de nuit sur Quémènes qui abrite déjà un gîte propriété du Conservatoire du littoral Conservatoire et ou sur Ledènes.

5) Conditions de navigation et sécurité :

Les différentes pratiques actuelles de navigation (en autonomie, encadrée, accompagnées d'un guide nature) répondent à différents types de besoins. La demande d'un représentant de n'autoriser que des sorties encadrées n'est pas retenue.

Le problème du manque de sécurité des sites on tops utilisés par leurs propriétaires sans aucune formation ni connaissance de la mer est posé par un participant ; c'est un sujet concernant la réglementation. Néanmoins, tous les participants estiment indispensable que les constructeurs et vendeurs fassent une information compréhensible par les acheteurs sur les risques de la mer au-delà de la protection de la couverture de leur responsabilité civile d'entreprise.

6) Moyens d'informer les kayakistes sur les spécificités du Parc.

Les associations présentes touchent la majorité des pratiquants. Elles acceptent d'être le relais des informations qui seront données en complément des sites : de l'Agence des aires marines protégées www.aires-marines.fr du Parc d'Iroise, en cours de réalisation.

7) Présentations de l'Association pour l'Etude et la Conservation des Sélaciens :

Son représentant distribue des documents pour identifier les requins pélerins et les œufs de raie. Il demande que les observations lui soient transmises et propose des stages de formation de représentants des associations pour qu'ils diffusent ensuite leur nouveau savoir. www.asso-apecs.org

8) Conclusion :

P Gredat, , chargé de mission :

- confirme sa volonté de continuer des échanges permanents avec les usagers du parc
- précise sa contrainte de devoir rester en approche globale, c'est-à-dire qu'il est difficile pour le Parc de faire des exceptions pour une catégorie d'utilisateurs, par exemple, laisser les kayakistes faire des haltes de nuit et les refuser aux passagers de canots pneumatiques.
- Pagayeurs Marins conteste cette dernière position car les kayaks ont les spécificités mentionnées ci-dessus qui sont reconnues dans la D240.

Yves Béghin et Olivier Parsy

